République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 JUIN 2019 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 5 juin 2019

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	15 titulaires 5 suppléants

Délibération n°340 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2018

Le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2018 a été adressé à tous les membres le 20 décembre 2018. Il est soumis à l'approbation.

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 20 JUIN 2019
La publication le 20 JUIN 2019
Strasbourg, le 20 JUIN 2019

Le Président
Robert HERRMANN